Réservé à l'administration

N° d'enregistrement :.....

Nom: .....

Commune :.....

Programme de lutte contre le frelon asiatique

Dossier de demande de subvention

2017

Bénéficiaire :

☐ Particulier

☐ Association *(dont Syndicat de copropriété)*

☐ Collectivité en subrogation

☐ Agriculteur

Nom : _____

Commune d'intervention : _____

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Dossier de demande de subvention de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

NOTICE

// PÉRIODE D'ELIGIBILITE DE L'AIDE FINANCIÈRE À LA DESTRUCTION DES NIDS

- Du 1er mai au 30 novembre 2017

// BÉNÉFICIAIRES

- Particuliers, associations, agriculteurs et collectivités en subrogation d'un particulier défaillant sur le territoire des 34 communes de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

// CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Intervention de destruction de nid plafonnée en fonction de la hauteur du nid et du mode d'intervention :

- Nid situé à une hauteur inférieure ou égale à 5 mètres : plafond de dépense éligible de 75 € TTC ; (85 € TTC pour les îles)
- Nid situé entre une hauteur de plus de 5 mètres et une hauteur inférieure ou égale à 10 mètres : plafond de dépense éligible de 95 € TTC ; (105 € pour les îles)
- Nid situé entre une hauteur de plus de 10 mètres et une hauteur inférieure ou égale à 20 mètres: plafond de dépense éligible de 120 € TTC ; (130 € pour les îles)
- Nid situé à une hauteur de plus de 20 mètres : plafond de dépense éligible de 180 € TTC ; (190 € pour les îles)
- Au-delà d'une hauteur de 15 mètres, il peut être nécessaire de recourir à l'utilisation d'une nacelle avec un plafond de dépense éligible globale à 400 € TTC (410€ pour les îles).

// MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération accorde une subvention de 50 % de la dépense éligible.

Si la commune où a eu lieu la destruction accorde également une aide financière, un versement unique sera fait par virement bancaire correspondant au montant des deux subventions.

// RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR

- Le dossier de demande de subvention rempli
- L'attestation sur l'honneur du référent frelon de la commune de destruction
- Une copie de la facture acquittée
- Un relevé d'identité bancaire *(pour le virement sur votre compte)*

// DOSSIER COMPLET À TRANSMETTRE :

Par courrier : Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (Service Environnement)
P.I.B.S - 30 rue Alfred Kastler – BP 70206 - 56006 VANNES CEDEX

Par saisie en ligne du dossier de demande de subvention et transmission des pièces jointes via le site *www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh*

// BÉNÉFICIAIRES

- **Particulier/Agriculteur/Association :**

NOM *(EN MAJUSCULE)* : _____

PRENOM : _____

ADRESSE PRINCIPALE *(EN MAJUSCULE)* : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TELEPHONE : _____

COURRIEL : _____

- **Collectivité en subrogation d'un particulier défaillant :**

DENOMINATION : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

N° SIRET : _____

PERSONNE A CONTACTER *(SI NECESSAIRE)* : _____

NOM : _____

PRENOM : _____

QUALITE : _____

TELEPHONE : _____ COURRIEL : _____

- **En cas de subrogation par une collectivité d'un particulier défaillant :**

NOM ET PRENOM DU PARTICULIER : _____

ADRESSE: _____

// INTERVENTION DE DESTRUCTION DU NID DE FRELON ASIATIQUE

ADRESSE DE L'INTERVENTION *(si différente de l'adresse du demandeur)*: _____

_____

DATE* *(renseignement indispensable pour l'instruction du dossier) :* ____/____/_____ HEURE DE L'INTERVENTION : _____

HAUTEUR DU NID* *(renseignement indispensable pour l'instruction du dossier) :* ____ mètres de hauteur

Utilisation d'une nacelle* *(renseignement indispensable pour l'instruction du dossier) :* ☐ oui ☐ non

** champs obligatoires*

LOCALISATION DU NID : ☐ arbre ☐ maison ☐ mur ☐ haie ☐ autre (préciser) : _____

Devenir du nid :

☐ Resté en place ☐ Retiré – dans ce cas le nid a été : ☐ pris en charge par le désinsectiseur

ou ☐autre : _____

// DOSSIER COMPLET (dossier demande d'aide/facture/RIB/attestation du référent) À TRANSMETTRE

Par courrier à Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (Service Environnement)
P.I.B.S - 30 rue Alfred Kastler – BP 70206 - 56006 VANNES CEDEX

Par saisie en ligne du dossier de demande de subvention et transmission des pièces jointes
via le site *www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh*